

## Compte en banque / Versement d'argent

### Ouvrir un compte en banque

Il est nécessaire de prouver son identité au moyen, par exemple, de la carte de résidence ou du passeport. Les documents nécessaires varient selon les institutions financières.

Il existe de nombreux différents types de compte en banque :

- *Futsu (sogo) Yokin* : compte en banque ordinaire
- *Teiki Yokin* : créances à terme
- *Toza Furikae Yokin* : compte chèque
- *Tsumitate Yokin* : compte fermé

<https://www.fsa.go.jp/news/30/20190411/2.English.pdf>

Si vous ouvrez un compte bancaire vous pouvez bénéficier d'une carte bancaire (carte de retrait d'argent). Vous pouvez, avec cette carte bancaire et votre code personnel (PIN, Personal Identity Number), retirer de l'argent, déposer de l'argent, effectuer un transfert d'argent, consulter votre compte bancaire, en utilisant les distributeurs automatiques d'argent ATM (Automatic Teller Machine).

### ATM : (*Automatic Teller Machine*, distributeurs automatique d'argent)

Si vous possédez un compte bancaire, une carte bancaire et que vous avez fait enregistrer un code personnel, vous pouvez déposer de l'argent dans votre compte, retirer de l'argent, ou bien encore effectuer un transfert d'argent.

Les distributeurs automatiques sont faciles à utiliser. Ils comportent en général un panneau explicatif en japonais, mais certains sont en anglais. Le temps d'attente pour les distributeurs automatiques est relativement plus court que les services au guichet.

Si vous ne savez pas vous servir d'un ATM (distributeur automatique d'argent), demander à un employé de la banque près des distributeurs, ou demandez de l'aide aux guichets.

### Transfert d'argent à l'étranger

(1) Remplissez le formulaire de demande de transfert d'argent à l'étranger (*Gaikoku Sokin Moshikomi-sho*) en indiquant les noms et prénoms, le nom de la banque et le numéro de compte du destinataire. Le destinataire aura à prendre en charge les frais de commission auprès de sa banque.

Pour plus de détails concernant le montant des commissions et le temps nécessaire pour effectuer le transfert, veuillez vous renseigner auprès de votre banque.

(2) Les lettres de crédit (chèque international) (*Sokin Kogite*) peuvent être créées et envoyées au destinataire par le biais des services postaux. Le destinataire prend donc possession de ce document (de la lettre de crédit), et se rend auprès de sa banque pour obtenir l'argent en liquide. Pour plus de détails concernant les charges et le temps nécessaire pour le transfert, veuillez vous renseigner auprès de votre banque.

### Services bancaires postaux

En plus des services postaux ordinaires, les bureaux de poste fournissent des services bancaires comme les comptes courants et le change.

Les services offre la possibilité d'ouvrir des comptes courants (*Tsujo Sogo Chokin*), des créances à terme (*Teikaku Chokin*), des épargnes de court terme (*Teiki Chokin*). Ces services sont presque les mêmes que ceux offerts par les banques. La limite de dépôt d'argent s'élève à, en ajoutant la somme de tous les comptes, 13.000.000 yens.

## **Transferts d'argent à l'étranger par les services postaux (certains services postaux n'offrent pas ce service, et certains pays ne sont pas reconnus par les services postaux)**

Le transfert d'argent sur le compte du destinataire est possible au moyen du service Yucho Direct (\*1) ou d'un transfert entre comptes (\*2).

\*1 [https://www.jp-bank.japanpost.jp/kojin/sokin/kokusou/direct/kj\\_sk\\_ks\\_dr\\_index.html](https://www.jp-bank.japanpost.jp/kojin/sokin/kokusou/direct/kj_sk_ks_dr_index.html)

\*2 [https://www.jp-bank.japanpost.jp/tetuzuki/kaigai/tzk\\_kg\\_sokin.html](https://www.jp-bank.japanpost.jp/tetuzuki/kaigai/tzk_kg_sokin.html)

Guichet d'assistance de Yucho Direct : 0120-992-504 (en japonais uniquement ; appel gratuit)

Centre d'appels de Japan Post : 0120-108-420

Remarque :

\*\* Les autorités responsables pour toutes demande, procédure, service ainsi que les noms des services peuvent varier selon l'établissement bancaire. Pour plus de détails, demandez à une personne comprenant le japonais de se renseigner pour vous auprès de l'établissement concerné.